

Procès-verbal du comité syndical d'Artois Mobilités du mardi 25 juin 2024

Le **mardi 25 juin 2024 à 14h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs David THELLIER, premier vice-président, Christophe PILCH, deuxième vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Bruno CHRÉTIEN (jusqu'au point n°3) ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Marie MACKE (jusqu'au point n°3) ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER (jusqu'au point n°3)

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie BIEGALSKI (jusqu'au point n°5) ; M. Philippe KEMEL (jusqu'au point n°6) ; M. Daniel MACIEJASZ (jusqu'au point n°15) ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH (jusqu'au point n°2)

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Dominique RÉAL

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Ludovic IDZIAK

CAHC : M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie CUVILLIER

CALL : Mme Estelle SZABO ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : M. Bertrand LELEU

CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Marcello DELLA FRANCA ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON

CALL : M. Alain BAVAY (jusqu'au point n°2) ; Mme Nadine DUCLOY ; Mme Samia SADOUNE

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jacques SWITALSKI

CAHC : M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Nicolas MOREAUX

CALL : M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI

Pouvoirs : M. Julien DAGBERT a donné pouvoir à M. David THELLIER

Suppléances : M. Ludovic IDZIAK était suppléé par M. Bertrand LELEU ; M. Steeve BRIOIS était suppléé par Mme Inès TAOURIT ; Mme Valérie CUVILLIER était suppléée par Madame Kataline BIGOTTE ; Mme Estelle SZABO était suppléée par M. Alain BAVAY (jusqu'au point n°2), puis par Mme Nadine DUCLOY (à partir du point n°3) ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF était suppléé par Mme Samia SADOUNE ; M. Christophe PILCH a été suppléé par M. Alain MASSON (à partir du point n°3) ; Mme Valérie BIEGALSKI a été suppléée par M. Marcello DELLA FRANCA (à partir du point n°5)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SANSEN

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoit DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROP ; Jérémy BERGER

ORDRE DU JOUR

- Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
- Procès-verbal du comité syndical du 5 avril 2024

Transports/Mobilité

1. Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain d'Artois Mobilités – Mise en œuvre de la gratuité des services (hors vélos Biclo) à compter du 1^{er} janvier 2026
2. Approbation des conventions relatives à la prise en charge par la CAHC et la CALL des titres de transports urbains délivrés par Transdev Artois Gohelle
3. Approbation de la convention annuelle avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)
4. Approbation d'une convention relative à la mise en place d'une tarification combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens »
5. Approbation d'une convention relative à la délivrance des abonnements scolaires réglementés entre Artois Mobilités et SNCF Voyageurs
6. Approbation d'une convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire d'Artois Mobilités

Affaires financières

7. Décisions modificatives n°1 budget principal M57 et budget annexe M43 – Exercice 2024
8. Approbation des nouvelles modalités d'amortissement pour le budget M43
9. Opération « Bulle 6 - Extension d'une ligne de bus à hydrogène vert » dans le cadre du quatrième appel à projets TCSP – Convention de financement relative au projet à conclure avec l'État

Ressources humaines

10. Mise à jour du tableau des effectifs

Commande publique

11. Autorisation à signer le marché n°24SM04 : « Marché de travaux de remplacement des bordures GLO sur les communes de Lens et Liévin entre la rue Léopold-Simons (Lens) et l'avenue du maréchal Juin (Liévin) »
12. Adhésion à la centrale d'achats Fibre Numérique 59/62

Foncier

13. Approbation de l'avenant 2 du bail commercial avec la CALL sur l'emprise foncière de la gare routière de Lens

Infrastructures

14. Approbation de la convention de partenariat avec la ville de Bruay-La-Buissière

Transports/Mobilité

15. Modification de la gamme tarifaire Tadao

Rapports d'activités

16. Rapport d'activité TADAO
17. Rapport d'activité d'Artois Mobilités

Laurent DUPORGE, président, ouvre la séance. Il mentionne les pouvoirs. Il propose aux membres de l'assemblée, qui ont accepté à l'unanimité, de modifier l'ordre d'examen des points inscrits à l'ordre du jour afin de commencer la séance par la mise en œuvre de la gratuité des services de transport. [NB : L'ordre du jour reproduit ci-dessous est celui résultant du choix des membres du comité syndical].

Il demande si le relevé des décisions du président ainsi que le procès-verbal suscitent des observations et s'ils peuvent être approuvés en l'état. Personne ne se manifeste.

Le comité syndical :

- **A pris connaissance**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2024/17 à 2024/42) prises sur délégation du comité syndical.
- **A approuvé** le procès-verbal du comité syndical du 5 avril 2024.

1- Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain d'Artois Mobilités – Mise en œuvre de la gratuité des services (hors vélos Biclo) à compter du 1^{er} janvier 2026

Laurent DUPORGE : Les agglomérations ont déjà délibéré sur la mise en place de la gratuité des services publics de transports urbains. Il y a eu effectivement une demande des agglomérations afin que ce sujet soit porté à l'ordre du jour du comité syndical d'Artois Mobilités pour qu'elle puisse s'exécuter de plein droit au 1^{er} janvier 2026 et de manière transitoire à partir du 1^{er} janvier 2025. Mes chers collègues, je vais demander à M. SIROP, de résumer brièvement cette délibération. M. THELLIER souhaite peut-être prendre la parole avant cela. Je vous laisse la parole M. THELLIER.

M. David THELLIER (1^{er} Vice-président) : Merci beaucoup cher Président. Tout d'abord en tant que représentant de la CABBALR, ainsi que mes collègues qui sont ici présents, je tiens à vous rendre compte de la position collective de notre agglomération. A la suite de la conférence des maires exceptionnelle organisée hier soir sur la question de la tarification des transports et en particulier sur la gratuité, il ressort de nos échanges les conclusions suivantes :

Considérant que la vocation initiale du syndicat mixte des transports reste aujourd'hui d'assurer l'organisation d'un réseau équitable sur l'ensemble des trois agglomérations, considérant que lors de l'existence d'Artois Comm, le syndicat mixte des transports avait vocation à desservir un tissu urbain dense correspondant à l'ancien bassin minier et que depuis la création en 2017 de la CABBALR, son réseau de desserte s'est peu adapté aux spécificités de notre agglomération et de son territoire à dominante rurale. Effectivement, sur les 100 communes de la CABBALR, 62 communes ont moins de 2 000 habitants, même si certaines évolutions ont pu intervenir au cas par cas.

Considérant qu'avant d'instaurer la gratuité, il nous apparaît nécessaire d'améliorer l'offre existante avec notamment le renforcement du transport à la demande dans une logique d'aménagement du territoire et d'une même qualité de service pour chacun de nos habitants, ce que nous allons d'ailleurs être obligé de faire par le biais d'une expérimentation sur le territoire nord de l'agglomération en lien avec Famille Rurale. La faible performance des liaisons ne garantit aucunement cette qualité de service. Je vais vous donner quelques exemples de trajets en bus, pour aller de Auchel à Béthune, en bus, il faut compter 1h08 contre 19min en voiture. Allouagne-Béthune, entre 48min et 1h22 contre 13min en voiture. Hersin-Coupigny-Béthune 48min contre 15min en voiture sans compter que les habitants déplorent régulièrement le passage de grands bus quasiment vides.

Considérant que la tarification en cours est déjà très attractive, notamment grâce à la tarification différenciée selon les critères sociaux et qui permet donc de bénéficier d'une offre d'abonnement mensuel s'élevant à 5€ seulement et un abonnement normal de 28€/mois alors qu'il s'élève à 32€ à Amiens, 30€ à Boulogne et même à 60€ sur la MEL.

Considérant que chacun des trois territoires membres d'Artois Mobilités a la possibilité d'adapter les tarifs sur son périmètre respectif, comme d'ailleurs l'ont déjà annoncé les agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin avec le remboursement des abonnements le 1^{er} janvier 2025, vous venez de le rappeler.

Considérant qu'il n'est pas équitable d'imposer la gratuité à la CABBALR sachant que cette gratuité, si elle était appliquée entrainerait mécaniquement un coût pour l'ensemble de nos foyers alors que la part modale ne représente que 4% des transports. L'approbation de cette gratuité coûterait à la CABBALR 4 millions d'euros chaque année. Les élus de notre agglomération ne veulent actionner de nouveaux leviers fiscaux, notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères contrairement aux deux agglomérations qui ont visiblement augmenté la TEOM de 37% pour la CALL et multiplié par 2,5 pour la CAHC puisque la passant de 2% à 5%. Pour mémoire, notre agglomération prend intégralement en charge le coût le traitement de ses déchets pour un montant de 112€ par habitant.

Considérant que cette gratuité risque de fragiliser encore plus la situation financière du syndicat mixte des transports dans un contexte où elle aurait au contraire besoin de se consolider.

Pour toutes ces raisons nous avons demandé le retrait de cette délibération de la gratuité, ce qui n'a pas été entendu et accepté. Non seulement vous ne l'avez pas retiré, mais vous l'avez fait passer en premier point à l'ordre du jour alors qu'il était prévu en dixième position. Afin de poursuivre les discussions sur l'adaptation du réseau, comme nous avons commencé à le faire avec le président d'Artois Mobilités à la suite de sa venue à la conférence des maires en mars dernier au sein de notre agglomération, qui vraisemblablement, s'oppose à notre requête. Si tel n'était pas le cas, les représentants de la CABBALR voteront contre cette délibération. Comment nous imposer cette gratuité, demander à nos concitoyens un effort fiscal supplémentaire alors que nous n'avons pas l'offre de service adéquate. Il s'agit avant tout d'une question d'aménagement du territoire plutôt que d'une logique partisane. Avant tout, nous devons résoudre la question d'aménagement du territoire plutôt que ces logiques partisans. Voilà ce que je tenais à vous signifier mes chers collègues.

M. Laurent DUPORGE : C'était déjà une explication de vote avant même que la délibération ne soit présentée par M. SIROP mais elle aura été faite cette explication de vote. M. SIROP, je vous demande

de présenter synthétiquement cette délibération puisque nous avons eu chacun de notre côté largement eu le temps d'en avoir les contours.

M. Fabrice SIROP : Merci Monsieur le Président. Très brièvement, vous savez que nous avons entamé une nouvelle délégation de service public au 1^{er} janvier 2024. Dans le corpus juridique de notre DSP, on a prévu la possibilité de passer la délégation en gratuité. C'était une demande qui correspondait à celle des agglomérations à l'époque. Cette demande de gratuité doit être votée par le comité syndical un an minimum avant sa mise en application. La première mise en application qui est prévue contractuellement est le 1^{er} janvier 2026. Sur les conséquences, M. THELLIER a déjà dit un certain nombre de choses. En termes de coût de fonctionnement, cela représente 10 millions d'euros par an supplémentaires en plus des 18 millions d'euros annuels déjà versés par les 3 agglomérations. Ce n'est pas une somme faramineuse par habitant. Et ensuite, 10 millions d'investissement supplémentaire à prendre par Artois Mobilités, notamment par le biais d'un prêt. Aujourd'hui, la question qui est posée est : est-ce qu'on lève ou pas cette option de la gratuité qui est prévue au contrat. M. THELLIER a expliqué la position de la CABBALR. Je ne sais pas si vous avez besoin d'informations complémentaires mais je pense que tout est dit.

M. Laurent DUPORGE : Merci M. SIROP. Est-ce qu'il y a donc des prises de parole ? Oui, Jean-Pierre (SANSEN).

M. Jean-Pierre SANSEN : Vous savez mon attachement à Artois Mobilités depuis ma nomination comme délégué de la CABBALR. C'est moi qui ai proposé, justement pour apaiser le climat actuel entre les trois agglomérations, le report de cette délibération. Pourquoi ? Parce que comme l'a rappelé M. SIROP, il faut prendre une décision avant le 1^{er} janvier 2025. Nous sommes en juin 2024, nous avons aussi une période difficile politiquement. Nous sommes regardés par nos concitoyens. Je pense qu'il faut un climat d'apaisement entre les 3 agglomérations et ne pas partir sur une confrontation.

Vous savez mon attachement, j'ai participé aux commissions sur la gratuité il y a 3 ou 4 ans. Donc vous savez ma position. On a entendu la position des maires ruraux hier à la conférence des maires qui demandent un service supplémentaire. J'ai entendu le rapport du délégataire 2023 il y a 15 jours à Sains-en-Gohelle avec les projets 2024. Cela va dans le bon sens. Il y a la rentrée de septembre qui est importante par rapport aux changements de lignes, d'horaires. C'est aussi à ce moment-là que l'on verra si l'ensemble des remarques qui ont été faites par les maires de la CABBALR ont été entendues.

Surtout pas de politique partisane aujourd'hui à Artois Mobilités, c'est trop important pour nos concitoyens qui sont dans une période d'incertitude et aussi pour le personnel de TADAO. Donc pourquoi jouer au clash ? Pourquoi ne pas entamer une période de réflexion avec tous les acteurs ? Je veux aussi participer à cette médiation entre les trois agglomérations.

M. Laurent DUPORGE : Merci Jean-Pierre. Y-a-t-il d'autres prises de parole ?

M. Alain DUBREUCQ : Moi, je vais m'exprimer pour la CALL. C'est vrai que c'est un sujet qu'on a largement débattu depuis quelques années. C'est vrai que le sujet semblait mûr jusqu'à présent. On a négocié cette délégation de service public avec TRANSDEV qui était le seul candidat malheureusement et on avait mis en place une clause de revoyure pour pouvoir acter la gratuité à partir du 1^{er} janvier 2026.

Entre nos agglomérations, le débat était large, n'est-ce pas M. CHÉRET. C'est un sujet qui était porté depuis bien longtemps. Après, on peut tout le temps remettre les prises de décisions. Je suis un peu désolé qu'il y ait une fracture comme cela entre les trois agglomérations.

Nous, notre position, au niveau de la CALL, c'est d'actionner cette clause de revoyure et qu'au 1^{er} janvier 2026, la gratuité soit mise en place avec cette période de latence en 2025 où il y a un remboursement comme l'a fait d'ailleurs Christophe PILCH à mes côtés. A la CALL, on est favorable à cette gratuité au 1^{er} janvier 2026.

M. Laurent DUPORGE : Merci Alain.

M. Alain BAVAY : Mon propos allait dans le même sens que celui d'Alain DUBREUCQ. Effectivement, le débat sur la gratuité a traversé les rangs de la communauté d'agglomération depuis un certain nombre d'années. Il y a eu des prises de position fortes au départ et puis une évolution, un vrai débat qui s'est organisé à travers les groupes et moi président du groupe majoritaire de la communauté d'agglomération, je peux attester de cette volonté qui a été la nôtre, d'avancer de la façon la plus socialement acceptable au niveau de nos discussions pour arriver aujourd'hui à cette prise de position. Effectivement, il est toujours possible de reporter des décisions. On a le 1^{er} janvier comme borne définitive, mais de notre côté, le temps des discussions a eu lieu. On ne voit pas pourquoi on remettrait encore un peu de temps parce que la CABBALR souhaite en prendre un peu plus. Il y a eu des choix qui ont été faits, qui ont été opérés.

On a pris des engagements vis-à-vis de nos populations également. On a réclamé un certain nombre d'adaptations du réseau pour que cela colle au plus près des besoins de nos habitants. Tout cela est en ordre de marche donc à notre niveau, on souhaite effectivement adopter cette délibération dès aujourd'hui et justement dans un temps où le calendrier électoral est ce qu'il est. On n'a pas le temps de reporter un certain nombre de choses parce qu'on risque aussi d'avoir une rentrée très chargée. Nous, à notre niveau de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, notre position est bien sûr le maintien de cette délibération.

M. Christophe PILCH : Alors c'est sûr que l'on ne va pas refaire aujourd'hui le débat « gratuité ou pas gratuité » mais pour la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, c'est aussi un vieux sujet qu'on a d'abord évoqué au sein du comité syndical. On a même commencé à réfléchir sur le sujet à partir du moment où l'ensemble des membres du comité syndical ont voté favorablement à la gratuité sur le ressort territorial. D'ailleurs les élus de la CABBALR qui étaient présents ce jour-là ont voté favorablement à l'installation de la gratuité sur le périmètre.

Donc on a continué à travailler et sans vouloir imposer quoi que ce soit à qui que ce soit, simplement, on avait même prévu de rembourser les titres de transport en attendant que la gratuité puisse être dans la nouvelle DSP qui était signée avec Artois Mobilités et qu'elle s'applique après sur l'ensemble du périmètre avec des conditions favorables pour l'ensemble de la population. Donc là-dessus, on a suivi une démarche tout à fait logique. Moi je pense qu'il faut plutôt penser à la décision historique que l'on va prendre. Parce que ce choc des mobilités est attendu par nos populations. On va être avec 650 000 habitants le plus grand périmètre de transport gratuit en France. On sera aujourd'hui vu comme ayant le plus grand réseau de transport gratuit de France. Donc soyons fiers de la décision que l'on va prendre. Notre population, qu'est-ce qu'elle attend ? C'est clair que les discussions que nous avons eu ne l'intéressent pas. Ce qu'elle attend surtout, c'est de prendre le bus, prendre des titres de transport, sans devoir payer un ticket et sans charge mentale aucune et à mon avis, ce choix des mobilités est nécessaire aujourd'hui ; c'est une décision qui va dans le sens de l'histoire. On est en train de discuter sur des gros sujets et notamment sur le SERM à l'échelle de nos agglomérations. Si on n'accompagne pas cette mobilité avec ce transport gratuit offert à la population, je pense qu'il manquerait quelque chose. C'est pour cela que nous, on a continué à travailler sur ce sujet, que l'on a pris les devants et qu'aujourd'hui, on s'apprête bien sûr comme on l'a fait au dernier conseil communautaire à voter la mise en place de cette gratuité sur le périmètre.

M. Laurent DUPORGE : Merci Christophe. Pierre CHÉRET.

M. Pierre CHÉRET : Tout simplement et tout d'abord, je pense que ce qui vient de s'exprimer, par la voix de mes camarades de la CALL, puis par le président de la CAHC, on voit bien que cette décision que l'on va prendre aujourd'hui est en enjeu d'avenir. On ne le fait pas parce que c'est dans l'air du temps. Non, il y a des enjeux tellement importants qu'il faut prendre cette décision et ne pas être en retard. Je n'aborde pas toutes les questions d'ordre technique, mais à l'évidence les questions de la

ruralité nous préoccupent tous puisque les flux de la ruralité viennent grossir les flux de la centralité. Et ces gens qui se déplacent en véhicule de la ruralité vers les centralités, ils sont contraints d'acheter une ou plusieurs voitures parce que c'est le seul moyen qu'ils ont. J'insiste simplement sur ce point-là pour montrer que c'est quelque chose auquel on tient. Dernière chose, je pense que s'il y a bien des combats à mener et que nous pourrions mener tous ensemble, c'est qu'il y a une autre logique politique au niveau de ce pays. Là-dessus, nous nous battons tous pour faire entendre ces réalités. La question climatique nous perturbe tous et la question de la mobilité est au centre de cette réponse pour la question climatique. Or, il faut accélérer la possibilité de choix alternatif pour les gens et donner cette possibilité là, ça va être offrir en termes d'égalité à tous. Je pense que la décision que nous prenons est à cette échelle là, ce n'est pas simplement une tactique électorale dans une période électorale. Ce n'est pas nous qui avons choisi le calendrier électoral. On doit prendre cette décision et y compris affronter les évolutions à opérer pour l'avenir.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Merci Pierre. Monsieur CHRÉTIEN.

M. Bruno CHRÉTIEN : J'ai une petite question. La première question que j'ai, c'est pourquoi on ne traiterait pas la question 11 avant la 10 puisqu'en la 11 a trait aux deux communautés d'agglomération ont décidé de la gratuité, fort bien. Dans ce cas-là, elles se l'appliquent sur leur territoire et elles ne l'imposent pas à la communauté d'agglomération qui finance 41% d'Artois Mobilités. C'est bien de le rappeler parce que quand on fait les comptes et qu'on dit il y a 10 millions d'euros en fonctionnement, c'est quand même la CABBALR qui va donner la plus grosse partie.

Deuxième point, quand on parle de gratuité, moi, ça me fait doucement rire. Quand on voit les augmentations de TEOM sur les deux communautés d'agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, je ne suis pas convaincu que les citoyens sachent exactement ce qu'il en est. Parce que bien sûr, ils auront les transports gratuits, mais l'augmentation de la TEOM, c'est eux qui la payent. Donc alors gratuité, on parle de gratuité, on essaye tous de se convaincre de cela, mais en fait, ce n'est pas du tout gratuit. Puisque dès qu'il y a quelque chose gratuit, il faut quelqu'un qui paie. Il ne faut pas se leurrer. Donc là, par exemple, sur la CABBALR, si on doit donner 4 millions d'euros supplémentaires, il y aura une répercussion sur les 100 000 foyers de la CABBALR et il faudra bien expliquer que la gratuité se fait par l'augmentation ou la mise en place de la TEOM. Chez nous, il n'y en a pas. Je pense que sur les autres communautés d'agglomérations, si ça n'a pas été dit comme ça, c'est qu'il y a eu quelque chose qui a « buggué ». C'est mon avis personnel.

Troisièmement, bien évidemment que si, on a le temps de préparer ce sujet-là, l'urgence n'est pas là puisque l'urgence c'est un an avant le 1^{er} janvier 2026, on est en juin 2024, vous pouvez remettre cela à l'automne. Curieusement aujourd'hui, tout le monde est là alors que d'habitude, les bancs sont très disséminés. Je ne veux pas polémiquer ni voir quoi que ce soit là-dedans. J'ai entendu tous les discours, c'est beau à entendre mais sur le terrain, on ne s'étonne pas de ce qui se passe aujourd'hui. Merci.

M. Laurent DUPORGE : Merci. Il y a Christophe qui souhaite ajouter quelque chose.

M. Christophe PILCH : Deux remarques rapides. La première, c'est que je partage au moins quelque chose qui était demandé par mon collègue et je l'avais demandé aussi quand on s'est réuni au dernier comité syndical, c'est qu'il y ait un renforcement de l'offre. La gratuité, c'est une bonne nouvelle, il faut aussi qu'à l'échelle du territoire de l'agglomération d'Hénin-Carvin, on puisse améliorer l'offre de transport. Je remercie d'ailleurs Laurent (DUPORGE) et son directeur qui sont venus à la rencontre des maires. Ils ont déjà fait des propositions pour améliorer les dessertes qui sont les nôtres sur le territoire, parce qu'on a peut-être moins de communes rurales que la CABBALR, mais on en a quand même qui nécessitent à ce qu'on puisse leur assurer un service de transport de qualité.

Deuxième remarque, sincèrement, j'ai du mal à comprendre ce que vient faire le débat de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ici cet après-midi. La TEOM, si j'ai bien compris à quoi elle sert, elle sert simplement à payer la collecte et le traitement des déchets. Je ne vois pas pourquoi on parle

de la TEOM alors qu'ici on est en train de délibérer sur une gratuité des transports. Pour information, la TEOM de l'agglomération Hénin-Carvin, ne paie que la moitié du service. Cela coûte 20 millions d'euros pour l'agglomération d'Hénin-Carvin et la TEOM en rapporte 10 millions. Donc on a 10 millions sur le budget général qui aujourd'hui, paie l'autre moitié. Et donc, on est quand même loin du compte. Personnellement, je trouve que c'est normal que les habitants paient la TEOM puisqu'ils produisent des déchets. Ces déchets, il faut bien les traiter et les collecter. Alors que là, on leur offre un service public gratuit, de qualité, qui va dans le bon sens puisque, cela leur évitera de prendre leur voiture, de faire des trajets, et on le sait, dans notre agglomération, tout est voiture quel que soit le trajet. Demain, si on peut faire changer les habitudes de mobilité, cela va quand même dans le bon sens.

Mais sincèrement, je ne vois pas ce que le débat de la TEOM vient faire. Si vous voulez l'avoir, moi je veux bien qu'un jour, on puisse passer une heure ensemble pour vous expliquer ce qu'on fait ici sur l'agglomération, comment on le finance, ce que cela représente pour la population mais aujourd'hui, je ne vois pas trop bien ce que cela vient faire ici.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Madame SADOUNE.

Mme Samia SADOUNE : Oui, très rapidement Monsieur le Président. Juste, je suis ravie d'être présente aujourd'hui pour voter cette délibération qui va permettre au territoire de faire un grand pas, un énorme pas. M. PILCH a cité le schéma régional des transports, effectivement, la gratuité va venir aussi renforcer l'usage des trains et permettre à la population, qu'elle ait un véhicule ou pas, à une période où le coût de l'énergie, au sens large, ne cesse de croître, de pouvoir avoir encore un outil qui lui permet d'aller travailler, d'aller faire les courses, d'emmener les enfants faire du sport, du théâtre, de la culture ou des loisirs.

Sans rentrer dans aucune polémique, mon voisin Pierre (CHÉRET) me disait très justement : aujourd'hui on ne se pose pas la question de pourquoi on ne paie pas pour utiliser les voiries. Il y a un parti pris. Il n'y a pas de question, parce qu'une communauté d'agglomération décide de ne pas monter dans le bus, d'avoir une politique qui ne permettrait pas aux deux autres agglomérations de pouvoir bénéficier des transports en commun. C'est dans ce sens-là qu'il faut le poser. Bien entendu, je pense que le sujet permettra à la CABBALR de monter dans le bus si elle le souhaite mais en tout cas, on ne va pas freiner deux territoires pour un territoire qui n'en veut pas.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. M. THELLIER ?

M. David THELLIER : Je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne peut pas empêcher les deux agglomérations qui veulent mettre en place la gratuité, et offrir la possibilité de monter dans le bus à la CABBALR car encore faut-il qu'à la CABBALR, il y ait des bus pour monter dedans. Premier point.

Et le deuxième point, je vais retourner l'argument. Est-ce que deux agglomérations peuvent obliger la troisième à appliquer la gratuité alors même que nous avons la solution qui est le remboursement. Et cela nous permettrait, je pense, d'être au rendez-vous de notre histoire. Je suis d'accord avec toutes et tous, mais cela nous permettrait aussi, je pense, d'essayer, de tester un petit peu, de voir comment cela fonctionne et cela permettrait, nous, à la CABBALR, de revoir un petit peu notre position et pourquoi pas, dans un an ou deux, de se dire au final : « vous aviez raison, et nous y allons ». On vous demande simplement de nous laisser la possibilité de monter dans le bus quand on l'aura décidé. Voilà c'est tout.

M. Laurent DUPORGE : Une autre prise de parole. Non ? (*personne ne se manifeste*) Je vous remercie pour la qualité de ce débat. Je voudrais juste préciser une chose et je regarde Pierre CHÉRET parce qu'en plus, c'est un sujet qui prend son temps : je me souviens encore des fameux autocollants collés partout dans Liévin, parce que j'étais déjà président du SMT à l'époque. Ecoutez, mes chers collègues, c'est la grandeur du débat démocratique de pouvoir discuter, dialoguer, opposer des idées qui parfois convergent et qui parfois s'opposent. C'est la grandeur du débat démocratique qu'à un moment donné, il y a un vote et puis il y a un fait majoritaire qui s'impose. C'est la grandeur de la démocratie que de

respecter ce choix démocratique sinon nous ne serions pas dans la République Française. Et donc aujourd'hui, je reviens vers Pierre CHÉRET, c'est un débat, la gratuité, qui remonte à plusieurs années. Cela fait maintenant 8 ans que l'on pose le débat de la gratuité des transports publics sur nos agglomérations. On a fait d'ailleurs un grand pas en avant, lorsque, unanimement ici, on a accepté de poser les conditions de cette gratuité dans la nouvelle délégation de service public, ce qui je répète, a été fait à l'unanimité. Cela veut donc dire que à un moment donné, si on a mis cette option dans la nouvelle délégation de service public, on savait que le débat reviendrait et qu'il reviendrait concrètement. Puisque là, l'option pouvait être effectivement levée. Je remercie les 3 présidents d'agglomération parce que chacun à leur manière, ils ont organisé le débat dans leur agglomération, c'était un débat politique et d'importance, je pense, surtout. Je retourne l'argument, dans le climat social qui est le nôtre, où il y a une vraie urgence en matière de pouvoir d'achat, en matière de pouvoir accéder au service public pour le plus grand nombre et aussi en matière environnementale, on ne peut pas dire sur ce point de vue là que la voiture soit la meilleure solution. Le débat a eu lieu. Chacun ses convictions. C'est bien d'avoir des convictions. Chacun les a défendues. Il y a effectivement cette possibilité aujourd'hui de lever au 1^{er} janvier 2026 cette option de la gratuité sur l'ensemble du territoire. Moi en tant que Président d'Artois Mobilités, puisqu'on me demande de porter cette délibération, je le ferai et je le fais. Je pense que Christophe a raison, il faut plutôt voir cela sur l'angle d'une décision historique. Certains peuvent croire qu'elle l'est, d'autres pensent qu'elle ne le sera pas. L'histoire nous montrera si nous avons raison ou pas.

Je suis intimement convaincu aujourd'hui qu'en faisant cela, nous avançons dans le sens de l'histoire. Quand on regarde ce qui se passe aux alentours dans d'autres autorités organisatrices de la mobilité, on sent bien et on voit bien que petit à petit, surtout sur des réseaux comme les nôtres, on s'oriente sur un service public de gratuité et on voit bien surtout que les chiffres de fréquentation sont effectivement parfois exponentiels dans certaines AOM, parfois à deux chiffres sur d'autres. On va le mettre en place si vous le décidez. On ne le mettra pas en place si le vote est contraire.

Je vais donc soumettre cette délibération au vote. Je me tourne vers vous pour vous demander que cette délibération soit votée à bulletin secret ou comme d'habitude, qu'elle soit votée à main levée. Comme il est de tradition, à la main levée, personne ne demande le vote ? (*personne ne se manifeste*). Je vous en remercie. On va passer au vote de cette délibération n°10 sur la gratuité du service public de transports en commun à compter du 1^{er} janvier 2026. Est-ce qu'il y a des gens qui refusent de participer au vote ? Est-ce qu'il y en a qui s'abstiennent ? Est-ce qu'il y a des voix contre ? On peut les comptabiliser. 7, 8 ? Relevez les mains s'il vous plaît. Donc 7 voix contre. Qui est pour ? 14 voix. 14 voix pour, 7 voix contre. Cette délibération n°10 est donc approuvée et adoptée.

Le comité syndical :

1°) A DÉCIDÉ de modifier le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain d'Artois Mobilités, conformément aux dispositions de l'article 10.2.3 dudit contrat, afin de mettre en œuvre la gratuité des services (hors vélos Biclo) à compter du 1^{er} janvier 2026, **A INVITÉ** le président à notifier la levée de cette option au délégataire et à discuter avec ce dernier les conditions d'exécution, sur la base des éléments techniques, financiers et contractuels non substantiellement modifiés de l'annexe 5 du contrat et **A PRÉCISÉ** que la mise en œuvre de cette clause de réexamen induira une augmentation du montant de la participation des agglomérations, laquelle passera à 28 000 000 € à partir de l'exercice 2026.

2024/36/CS

Adopté à une majorité de 14 voix pour
et de 7 voix contre

(B. Chrétien ; J. Dagbert ; D. Lefebvre ;

2- Approbation des conventions relatives à la prise en charge par la CAHC et la CALL des titres de transports urbains délivrés par Transdev Artois Gohelle

M. Laurent DUPORGE : Nous en venons à la délibération n°11 sur l'approbation de conventions relatives de prise en charge des titres de transports urbains délivrés par TRANSDEV par la CALL et la CAHC. M. SIROP.

M. Fabrice SIROP : Il ne s'agit pas ici d'une délibération sur la gratuité au sens classique du terme puisque le bus continuera à fonctionner avec une billettique, des contrôles, une validation par l'utilisateur qui sera toujours tenu d'avoir un titre de transport à jour et valide. En revanche, les communautés d'agglomérations de la CAHC et de la CALL ont demandé à ce qu'il soit possible que les abonnements souscrits par leurs habitants ne soient pas payés par ceux-ci mais par elles-mêmes. C'est l'objet des deux présentes délibérations et des conventions qui vous sont proposées : organiser à la fois le paiement par les agglomérations à la place des usagers de leurs abonnements et toutes les modalités techniques derrière. Il y aura 3 flux. Un premier flux qui sera le remboursement au réel de la perte tarifaire pour TADAO. Si quelqu'un a un abonnement à 50€ et qu'il ne le paie pas, il faut bien que quelqu'un le paie. Un deuxième volet, ce sont les charges fixes puisque cet étalement concentré des abonnements au 1^{er} janvier 2025 va générer pour l'exploitant un certain nombre de frais fixes. Troisièmement, en fonction de ce qui va se passer, s'il y a beaucoup de personnes qui prennent l'abonnement par correspondance, on leur envoie les titres, il y a des frais qui seront facturés au réel. Je répète, 3 volets. Le premier volet, le plus important, la compensation de recettes. Le deuxième volet, les charges fixes adoptées par les deux agglomérations qui ont été mutualisés et ensuite une part variable qui sera définie ex-post en fonction des frais engendrés. Voilà ce que l'on vous propose aujourd'hui.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Mes chers collègues, pas de souci sur cette délibération ? C'est déjà passé en conseil communautaire de la CALL et de la CAHC. Pas d'opposition ? (*personne ne se manifeste*). Très bien, à l'unanimité, elles sont acceptées.

Le comité syndical :

2°) **A APPROUVÉ** la convention relative à la prise en charge par la CAHC des titres de transports urbains délivrés par Transdev Artois-Gohelle, **A AUTORISÉ** le président à signer ladite convention et

A PRÉCISÉ que la signature de cette convention occasionne des frais supplémentaires prévisionnels de mise en place qui seront mutualisés avec la CALL et supportés exclusivement par les agglomérations qui les verseront à Artois Mobilités, qui devra ensuite payer Transdev Artois-Gohelle dans le cadre de la délégation de service public.

2024/37/CS

Adopté à l'unanimité (21 voix)

&

A APPROUVÉ la convention relative à la prise en charge par la CALL des titres de transports urbains délivrés par Transdev Artois-Gohelle, **A AUTORISÉ** le président à signer ladite convention et **A PRÉCISÉ** que la signature de cette convention occasionne des frais supplémentaires prévisionnels de mise en place seront mutualisés avec la CAHC et supportés exclusivement par les agglomérations qui les verseront à Artois Mobilités, qui devra ensuite payer Transdev Artois-Gohelle dans le cadre de la délégation de service public.

2024/38/CS

Adopté à l'unanimité (21 voix)

3- Approbation de la convention annuelle avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)

M. Laurent DUPORGE : On va poursuivre sur la n°12, la convention d'objectifs annuelle avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, M. SIROP.

M. Fabrice SIROP : Vous savez qu'Artois Mobilités est membre de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois. Comme chaque année, on a un programme d'études qui est défini et qui doit nous permettre d'orienter les travaux de l'agence sur des sujets qui nous concerne davantage que d'autres. Ce qui est proposé cette année, ce sont les sujets qui sont en lien avec notre activité, par exemple l'élaboration du rapport sur le PDU (plan de déplacement urbain), l'observatoire du PDU etc. On a demandé aussi l'analyse des zones d'attractivité des gares en lien avec le SERM. On va commencer par Hénin-Beaumont mais il y a aussi Béthune. Il y a ensuite une série de choses comme celles-là, notamment la participation à l'élaboration du bilan socio-éco du BHNS qui était un rapport prévu par la loi d'orientation des transports intérieurs et qui est repris par la LOM (loi d'orientation des mobilités). Et il y a des sujets moins en lien direct avec notre activité, je pense à l'élaboration d'un schéma stratégique fluvial à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois, initié par ce dernier auquel on trouve un intérêt et puis l'élaboration du schéma directeur des gares sur le territoire de la CALL comme il me semble que cela été fait sur le territoire de la CABBALR. Il y a toujours le projet de plateforme numérique, qui n'est pas porté directement par nous mais auquel on est quand même relativement intéressé.

Voilà, on vous propose d'approuver ce programme. Notre participation est fixée à 280 800€, comme l'année dernière et les années d'avant. Cela nous permettra si on peut signer cette convention de verser l'acompte à l'agence d'urbanisme.

M. Laurent DUPORGE : Merci M. SIROP. M. BAVAY ?

M. Alain BAVAY : Oui, Monsieur le Président. Tout d'abord, pour signaler qu'en tant que trésorier de l'AULA, je me vois mal participer à cette délibération. Et puis aussi, pour m'excuser, je dois vous quitter car j'ai un peu de travail sur ma circonscription.

M. Laurent DUPORGE : Je vous incite à faire une petite vidéo avec un petit air de piano pour votre campagne. M. BAVAY, merci, bon après-midi, bon courage surtout pour votre campagne. Mes chers collègues, je vous propose donc de valider cette délibération sur l'AULA et de maintenir notre totale implication et adhésion à cette Agence d'Urbanisme de l'Artois. Pas de souci ? On est d'accord ? (personne ne se manifeste). Elle est votée.

Le comité syndical :

3°) A APPROUVÉ la convention d'objectifs à conclure avec l'AULA pour l'année 2024, **A AUTORISÉ** le président à signer ladite convention, **A ATTRIBUÉ** une subvention à l'AULA pour l'année 2024 d'un montant de 280 800 €, **A PRÉCISÉ** que cette subvention fera l'objet d'un versement échelonné sur l'année 2024, à hauteur de 80 % à compter de la date fixant le caractère exécutoire de la délibération du comité syndical et après signature de la présente convention, et le solde au 30 novembre 2024 et **A DIT** que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice considéré au chapitre 65, compte 6574.

2024/39/CS

Adopté à l'unanimité (21 voix)

4- Approbation d'une convention relative à la mise en place d'une tarification combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens »

Ensuite M. SIROP, la n°13. M. THELLIER ?

M. David THELLIER : Comme mon collègue, je vais écouter la séance.

M. Laurent DUPORGE : Merci M. THELLIER. La n°13.

M. Fabrice SIROP : Il s'agit d'une opération qui a été mise en place à l'ouverture du Louvre-Lens avec la Région qui créait un titre de transport permettant à la fois d'avoir accès au train pour venir d'ailleurs et d'avoir le billet d'entrée au Louvre-Lens et d'avoir l'un des deux voyages pour la gare qui soit pris en charge par Artois Mobilités. Donc on vous propose simplement vu que cette convention arrive à échéance de la renouveler.

M. Laurent DUPORGE : Pas de souci mes chers collègues ? vous la votez ? (personne ne se manifeste). Je vous remercie.

Le comité syndical :

4°) **A APPROUVÉ** la convention relative à la mise en place d'une offre tarifaire combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens » entre la Région Hauts-de-France, Artois Mobilités, SNCF Voyageurs, le Musée du Louvre-Lens et Transdev Artois-Gohelle, **A AUTORISÉ** le président d'Artois Mobilités à signer cette convention et tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération, **A PRÉCISÉ** que la convention couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et qu'elle est renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois, dans la limite d'une durée maximale de trois (3) ans et **A DIT** que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice considéré au chapitre 65, compte 6574.

2024/40/CS

Adopté à l'unanimité (17 voix)

5- Approbation d'une convention relative à la délivrance des abonnements scolaires réglementés entre Artois Mobilités et SNCF Voyageurs

La n°14, convention avec la SNCF, M. SIROP.

M. Fabrice SIROP : Il s'agit de transports scolaires puisque certains scolaires ne peuvent pas se rendre dans des établissements où ils sont assignés autrement que par le train. Il n'y a pas forcément de desserte scolaire qui leur permet d'y aller et donc on vous propose comme chaque fois de renouveler cette convention qui permettra de continuer à faire voyager les scolaires qui n'ont pas d'autre solution par le réseau.

M. Laurent DUPORGE : Approuvé ? (*personne ne se manifeste*) Je vous remercie.

Le comité syndical :

5°) **A APPROUVÉ** la convention relative à la délivrance des abonnements scolaires réglementés entre Artois Mobilités et SNCF Voyageurs, **A AUTORISÉ** le président d'Artois Mobilités à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et **A PRÉCISÉ** qu'Artois Mobilités prend en charge le coût des ASR délivrés dans le cadre de cette convention.

2024/41/CS

Adopté à l'unanimité (17 voix)

6- Approbation d'une convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire d'Artois Mobilités

M. Laurent DUPORGE : La n°15, la convention ANTAI.

M. Fabrice SIROP : C'est un vieux sujet. En définitive, on a un BHNS qui en principe a des sites propres qui sont inviolables mais on s'aperçoit que fréquemment, il y a des véhicules qui circulent dessus ou qui se garent dessus. On a demandé à l'Etat que les contrôleurs TADAO soient autorisés à verbaliser ces infractions. On a toute une série de contrôleurs qui ont été assermentés par le procureur. Simplement, pour qu'ils puissent établir la verbalisation, il faut que l'on passe une convention avec l'organe qui est chargé de la gestion électronique de ce dispositif.

M. Laurent DUPORGE : Pas de souci ? (*personne ne se manifeste*) Merci.

Le comité syndical :

6°) **A APPROUVÉ** la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire d'Artois Mobilités et **A AUTORISÉ** le président à signer ladite convention.

2024/42/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

7- **Décisions modificatives n°1 budget principal M57 et budget annexe M43 – Exercice 2024**

On passe aux affaires financières. La décision modificative n°1, Mme HUBINET

Mme Stéphanie HUBINET (responsable du pôle ressources): La décision modificative n°1 porte sur le budget principal en M57 et le budget annexe en M43. Donc en budget M57, il y a un mouvement dû à un titre erroné sur une année précédente et une modification à hauteur de 67 000€. Concernant le budget annexe M43, il y a quelques mouvements dus à des corrections de titres émis à tort sur les années antérieures, à la constitution de provision pour dépréciation à la demande du trésorier et à l'abondement de crédits sur les chapitres d'ordre pour le transfert des frais d'études et d'insertion ainsi que pour les dotations aux amortissements .

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Pas de souci ? Pas de demande d'information complémentaire ? Non (*personne ne se manifeste*) Elle est approuvée, merci.

Le comité syndical :

7°) **A APPROUVÉ** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération et **A VOTÉ** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

2024/26/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

&

A APPROUVÉ la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération et **A VOTÉ** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

2024/27/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

8- **Approbation des nouvelles modalités d'amortissement pour le budget M43**

M. Laurent DUPORGE : Les nouvelles modalités d'amortissement.

Mme Stéphanie HUBINET : Les nouvelles modalités d'amortissement, au niveau du budget annexe transports, c'est tout simplement modifier la liste des biens amortissables que nous avons dans la délibération précédente avec le retrait de certaines lignes non utilisées ou l'ajout de lignes concernant notamment les bornes électriques et les modifications de durées d'amortissement.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Tout le monde est d'accord ? (personne ne se manifeste). Je vous remercie.

Le comité syndical :

8°) A ADOPTÉ l'application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour le budget annexe transport d'Artois Mobilités relevant de l'instruction budgétaire et comptable M43, **A PRÉCISÉ** que la date de mise en service est celle du dernier mandat d'acquisition pour l'application de la règle du prorata temporis, **A FIXÉ** les nouvelles durées d'amortissement pour les nouvelles immobilisations comme indiquées en annexe de la présente délibération et **A AUTORISÉ** le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024/28/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

9- Opération « Bulle 6 - Extension d'une ligne de bus à hydrogène vert » dans le cadre du quatrième appel à projets TCSP – Convention de financement relative au projet à conclure avec l'État

M. Laurent DUPORGE : Ensuite, l'opération Bulle 6, une convention de financement.

Mme Stéphanie HUBINET : Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de financement avec l'Etat concernant l'opération Bulle 6, première ligne de bus à hydrogène dans le cadre de l'appel à projet du TCSP.

M. Fabrice SIROP : Une petite précision, les travaux sont finis. La Bulle 6 va jusqu'à Lillers. Il nous reste simplement à y mettre des bus à hydrogène. Vous avez délibéré la dernière fois pour signer la convention avec SAFRA. Je vous informe, conformément à ce qu'on vous avait dit, qu'on a passé commande de 4 bus à hydrogène qui seront livrés en fin d'année ou en début de l'année suivante pour repartir sur une desserte complète à l'hydrogène sur cette ligne.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Pas de souci ? (personne ne se manifeste) Merci.

Le comité syndical :

9°) A INVITÉ le président d'Artois Mobilités à poursuivre l'accomplissement de toutes les formalités liées à la demande de subvention, et notamment à signer la convention relative au financement avec les services de l'État pour fixer le niveau de subventionnement et les modalités selon lesquelles l'État apporte son concours financier à la réalisation de ce projet et **A RAPPELÉ** que le président d'Artois Mobilités a délégation de compétence pour signer tout acte afférent à la demande de subvention à l'État et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération dans le cadre de ses délégations consentie par délibération n°2020/53/CS susvisée.

2024/29/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

10- Mise à jour du tableau des effectifs

M. Laurent DUPORGE : Le tableau des effectifs.

Mme Stéphanie HUBINET : Une mise à jour suite à la réussite de deux agents qui ont eu leur concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour pouvoir les nommer et mettre à jour le tableau des effectifs.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Pas de souci ? (personne ne se manifeste) Merci.

Le comité syndical :

10°) **A DÉCIDÉ** l'adopter le tableau des effectifs ci-annexé et **A PRÉCISÉ** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (chapitre 012 du budget principal).

2024/30/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

11- Autorisation à signer le marché n°24SM04 : « Marché de travaux de remplacement des bordures GLO sur les communes de Lens et Liévin entre la rue Léopold-Simons (Lens) et l'avenue du maréchal Juin (Liévin) »

M. Laurent DUPORGE : Le marché de travaux des bordures de GLO.

M. Fabrice SIROP : Il s'agit d'un sujet dont on a déjà débattu longuement ici même. On a désigné un groupement de maîtrise d'œuvre avec INGEROP comme ingénierie pour gérer ce projet.

La CAO a décidé d'attribuer le marché de la tranche qui a été lancée à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 939 879.93 € HT. Cela nous permet de conforter l'évaluation qui a été faite auprès de l'Expert, et qui va forcément être reportée auprès des tribunaux. C'est 1000€ le mètre linéaire. Là, on est à un peu moins de 1 000m, et on est à presque 940 000€ sans compter les frais annexes, de déviation, les frais de maîtrise d'œuvre etc. Donc cela va aussi nous permettre de conforter notre dossier en vue d'une procédure judiciaire qui paraît aujourd'hui inévitable puisque l'Expert a conclu que notre préjudice était d'environ 7 millions d'euros pour 16km, ce qui est assez peu. On va demander au tribunal de nous donner la provision des 7 millions. A partir de ces éléments-là, on va pouvoir relancer une demande au fond pour valider notre chiffrage.

M. Laurent DUPORGE : Les travaux vont durer 2 mois, les commerçants vont venir taper à la porte en nous disant « *Qu'est-ce que je vais faire* », « *Je n'ai plus de chiffre d'affaires.* » Il y a quand même une voie entière qui est mobilisée pour faire les travaux. Cela crée un certain nombre de nuisances. C'est bien dommage que le maître d'œuvre ARTELIA n'ait pas géré cela auparavant. Mais il faut y passer.

Pas de souci ? (personne ne se manifeste) Je vous remercie.

Le comité syndical :

11°) **A AUTORISÉ** le président d'Artois Mobilités à signer le marché n°24SM02 : « Marché de travaux de remplacement des bordures GLO sur les communes de Lens et Liévin entre la rue Léopold-Simons (Lens) et l'avenue du maréchal Juin (Liévin) » avec la société Jean Lefebvre sise 380 Rue Jean-Perrin - ZI de DOUAI Dorignies - BP 525 - 59505 DOUAI Cedex, pour un montant de 939 879.93 € HT, **A AUTORISÉ** le président d'Artois Mobilités ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché, **A AUTORISÉ** la passation d'un marché de prestations similaires sur la base de l'offre retenue dans le cadre de ce marché visant à retraiter un linéaire de voirie de 650 mètres (rue Maës entre les rues Simons et Saint-Amé), **A PRÉCISÉ** que la solution technique retenue pour la reprise de ce tronçon est celle qui a été arrêtée par l'expert désigné dans le cadre du référé expertise diligenté dans le cadre du désordre affectant les bordures GLO sur le

secteur des lignes Bulle 1 – 3- 5- 7 et **A DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget du ou des exercice(s) considéré(s).

2024/31/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

12- Adhésion à la centrale d'achats Fibre Numérique 59/62

M. Laurent DUPORGE L'adhésion à la centrale d'achat numérique.

M. Fabrice SIROP : On adhère à cette centrale d'achat pour pouvoir bénéficier des offres qu'elle a arrêtées. On a deux lots : un lot Fibre et téléphonie fixe et un lot téléphonie mobile. L'avantage, c'est que la téléphonie mobile, c'est avec ORANGE, qui ne va pas sur des petits marchés comme le nôtre et la fibre, vous savez ce que c'est, c'est quelque chose qui fonctionne. Pour vous donner une idée de l'importance du sujet, la fibre, c'est 20 000€/an et la téléphonie mobile, c'est 37 000€/an. On est sur des marchés relativement modestes mais il était nécessaire que l'on puisse passer cette convention avec la centrale d'achats.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Pas de souci ? (personne ne se manifeste) Je vous remercie.

Le comité syndical :

12°) A ADHÉRÉ à la centrale d'achats La Fibre Numérique 59/62, sise 335 allée du Général Girard – Quartier des Trois Parallèles – La Citadelle, à Arras (62000) et **A AUTORISÉ** le président d'Artois Mobilités à signer la convention d'adhésion.

2024/32/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

13- Approbation de l'avenant 2 du bail commercial avec la CALL sur l'emprise foncière de la gare routière de Lens

M. Laurent DUPORGE : Le foncier, M. SIROP.

M. Fabrice SIROP : En fait, on s'aperçoit que finalement la surface que nous occupons à la gare routière de Lens est plus faible que ce qui était prévu et donc la CALL, prévoit de réduire par avenant le montant de notre loyer en considérant la diminution de la surface d'occupation par Artois Mobilités. C'est assez conjoncturel.

M. Laurent DUPORGE : Pas de souci, on est d'accord ? (personne ne se manifeste) Merci.

Le comité syndical :

13°) A APPROUVÉ l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de l'emprise foncière de la gare routière de Lens avec la communauté d'agglomération de Lens-Liévin visant à prévoir les conditions des diminutions temporaires des terrains occupés par Artois Mobilités en raison de l'aménagement du lot 0 dans le cadre du déploiement de la ZAC Centralité, **A AUTORISÉ** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **A PRÉCISÉ** qu'à compter de la signature du bail et jusqu'au jour de la réception par le bailleur de la déclaration d'achèvement des travaux transmise par le propriétaire du lot 0, le montant de la redevance trimestrielle s'élèvera à 9 674,31 € HT, **A PRÉCISÉ** que tous les frais (notaire, géomètre, etc.) liés à la régularisation dudit avenant sont supportés par la communauté d'agglomération de Lens-Liévin et **A PRÉCISÉ** que les autres dispositions du bail régularisé le 11 janvier.

2024/33/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

14- Approbation de la convention de partenariat avec la ville de Bruay-La-Buissière

M. Laurent DUPORGE : Le partenariat avec la ville de Bruay-la-Buissière, M. SIROP.

M. Fabrice SIROP : C'est comme souvent quand il y a des travaux, soit on fait les travaux, et la mairie nous les confie et on va un peu au-delà, soit c'est Artois Mobilités qui confie à la mairie des travaux. Là, c'est la mairie qui nous confie des travaux pour un montant global de 28 000€ qui seront donc remboursés par la ville de Bruay-la-Buissière. Cela ne pose pas de difficulté technique.

M. Laurent DUPORGE : Pas de souci ? (personne ne se manifeste) Merci.

Le comité syndical :

14°) A APPROUVÉ la convention de partenariat entre Artois Mobilités et la ville de Bruay-La-Buissière dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un giratoire, **A AUTORISÉ** le président à signer ladite convention, **A PRÉCISÉ** que le montant prévisionnel des travaux objet de l'intervention d'Artois Mobilités est de 28 780,90€ HT, soit 34 537,08 € TTC, **A DIT** que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice considéré et **A PRÉCISÉ** que ces dépenses seront remboursées par la ville de Bruay-La-Buissière et qu'Artois Mobilités émettra un titre de recettes à l'ordre de la ville.

2024/34/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

15- Approbation de la convention de partenariat avec la ville de Bruay-La-Buissière

M. Laurent DUPORGE : Il reste une délibération, la modification de la grille tarifaire.

M. Fabrice SIROP : Il vous est proposé pour des raisons de simplification et d'éviter de stigmatiser certaines catégories de bénéficiaires des tarifs sociaux, de voter des tarifs annuels à la fois pour les demandeurs d'emploi et pour les titulaires de l'allocation personne isolée, ce qui permettra d'avoir des abonnements annuels pour les habitants, sachant que pour les demandeurs d'emploi, on demandait un justificatif tous les 3 mois. Donc on a aujourd'hui la possibilité de dialoguer avec France Travail et de vérifier les justificatifs. Cela nous paraît bien de donner l'abonnement pour un an et de revenir dessus ensuite.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Pas de souci ? (personne ne se manifeste) Merci.

Le comité syndical :

15°) A DÉCIDÉ d'approuver la modification de la gamme tarifaire Tadao telle qu'annexée à la présente délibération, **A PRÉCISÉ** que cette nouvelle gamme tarifaire entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et **A AUTORISÉ** le président à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

2024/35/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

16- Rapport d'activité TADAO

M. Laurent DUPORGE : On en a fini avec l'ordre du jour habituel. Il reste deux points. Je ne doute pas que cette affluence du jour est due à la présence de Gaëtan PERCHE et Jean-Christophe GÉHIN, qui vont donc nous présenter le rapport d'activité annuel TADAO.

M. Jean-Christophe GÉHIN (Directeur général de TRANSDEV ARTOIS GOHELLE) : Le rapport a été présenté la semaine dernière en CCSPL. Il a été diffusé.

M. Alain DUBREUCQ : Je tiens à préciser que ce rapport a été présenté en Commission consultative des services publics locaux la semaine dernière. Il y avait de nombreuses personnes présentes. Un débat s'est instauré, très consensuel. Je pense que ce rapport va convenir à tout le monde. Je suis très content que l'on puisse organiser ce type de rencontre avec les associations, avec les structures qui nous accompagnent. C'est important que nous les élus, on ait une vision là-dessus. Cela s'est fait à Sains-en-Gohelle, la ville de la centralité des trois agglomérations donc j'ai hâte que M. GÉHIN exprime son talent sur le sujet.

M. Jean-Pierre SANSEN : Je voudrais poser quelques questions au directeur de TADAO. L'agence d'urbanisme avait demandé à TADAO des renseignements pour sa plateforme numérique. Il lui a été répondu que ce n'était pas possible.

M. Laurent DUPORGE : M. GÉHIN, qu'est-ce qui n'est pas possible ?

M. Jean-Christophe GÉHIN : Je ne vois pas exactement de quoi il s'agit mais on en parle en aparté. On travaille régulièrement avec les services de l'AULA. La demande ne m'a pas été présentée directement donc...

M. Laurent DUPORGE : Je pense qu'il n'y a pas de souci. Il n'y a pas de rétention d'information, vous allez donner ces éléments-là ?

M. Jean-Christophe GÉHIN : Je ne vois pas quel pourrait être le problème ?

M. Laurent DUPORGE : Raison de plus. Jean-Pierre, tu regardes cela. Très bien. On y va.

PROJECTION

M. Jean-Christophe GÉHIN : Nous avons appelé ce rapport « une dynamique record et de l'élan pour les prochaines années », constatant qu'effectivement, quand on regarde les chiffres, les statistiques qui sont celles de la fréquentation, du fonctionnement général du réseau, on est sur une croissance du trafic qui reste forte.

On est à 8% d'augmentation des validations enregistrées par rapport à 2022. C'est vrai que depuis la fin d'année 2023 jusqu'à maintenant, on sent un ralentissement de cette croissance, même si on reste positif. Je viens de publier ce matin le rapport d'activité infra annuel, on est presque à 5% d'augmentation en rythme annuel. Cela commence à ralentir au niveau de la croissance. Quoiqu'il en soit, en 2023, on était dans une dynamique très positive avec une offre stabilisée, avec enfin une année normale, stable, sans grande perturbation avec le COVID et des difficultés que l'on a eu encore en 2022 partiellement liées à cela.

On a eu en 2023 une année stable avec une offre tout à fait identique à ce qu'elle était en 2022 niveau volume, ce qui n'empêche pas d'avoir fait 217 modifications d'offre temporaires en cours d'année. Même si le volume est stable, on travaille essentiellement avec les budgets établis, on est en permanence tout au long de l'année à modifier l'offre. Naturellement, on fait des études et Artois Mobilités décide de ce qui est fait concrètement. Mais il y a en permanence des adaptations sur tous les services proposés.

On a enfin en 2023 réussi à mettre en place une desserte satisfaisante pour les soirs de matchs de football au stade Bollaert. On a réussi à transporter 1 500 personnes pour un match. C'est loin de couvrir l'ensemble de l'affluence du stade mais je peux vous dire pour avoir testé toutes les solutions d'accès au stade, la nôtre est de loin la plus rapide, la plus performante et la plus agréable.

Sur le trafic, il y a presque 15 millions de validations. On y arrive tout doucement. Donc 8% d'augmentation par rapport à 2022. Les recettes sont en croissance, un peu moins vite. C'est vrai que

c'est un mouvement qu'on enregistre en permanence, depuis des années, en particulier depuis 2019 avec le renouveau du réseau et la mise en place du BHNS. Quand les gens s'abonnent, ils n'achètent plus de tickets. Comme les tarifs d'abonnements sont peu élevés, cela fait en sorte que la fréquentation croît plus vite que les recettes. On a battu un record au mois de mars avec plus d'1 500 000 validations. Ce qui tire la croissance, c'est bien sur les Bulles qui restent les axes structurants du réseau. La Bulle 2 entre Beuvry, Béthune et Bruay et Barlin et Houdain qui a passé le seuil des 2 millions de validations, qui croît le plus en nombre. Et le transport à la demande qui aussi en très forte progression, plus de 63% d'adhésion, presque 12 000 personnes qui sont des utilisateurs inscrits pour plus de 100 000 voyages annuels donc on voit là un succès satisfaisant avec le TAD mais évidemment, c'est encore loin de la fréquentation des axes structurants. On a à peu près stabilisé maintenant dans la répartition entre les recettes d'abonnements et les recettes de tickets. Tout cela progresse à peu près au même rythme. Puisque depuis 2019, il y a une partie du réseau qui ne fait plus de vente à bord, on continue dans les accès aux titres de transport à avoir la part de ce qui est acheté aux conducteurs à bord des bus qui se réduit. C'est plutôt une bonne chose puisque cela facilite l'accès des gens et en même temps cela a tendance à accélérer l'avancement des bus. On est plutôt content de ce mouvement qu'on a accompagné avec l'open paiement en particulier concernant le BHNS avec toute la structuration des distributeurs automatiques de billets.

Pour ce qui est de l'utilité des boutiques réparties sur l'ensemble du territoire, elles restent parfaitement stables dans leur fréquentation et dans leur part de recettes enregistrées à mesure que le digital croît, la vente à bord décroît mais les boutiques restent stables. Cela reste important ce contact humain que l'on a au cœur des villes.

Des illustrations sur l'ensemble des politiques commerciales qui ont été menées toute l'année pour accompagner les événements, pour créer des liens avec le public, pour valoriser le service et tout ce qui est mis en place. Sans entrer dans le détail, on est quand même très actif pour accompagner les événements du territoire. On essaie d'être partout, la Sainte Barbe, Béthune rétro etc. On essaie d'accompagner au mieux ces grands événements avec la présence de TADAO qui a pour objectif d'habituer les gens à utiliser nos services pour se rendre à ces événements. Différentes actions pour accompagner la relation client, je vais citer en particulier la question du harcèlement scolaire qui était particulièrement sensible en 2023, tout le monde ici s'en souvient.

Principalement au cœur de TADAO et on mène des actions très régulières avec des associations. Et puis on continue à être très actif en termes de mobilité inclusive avec des actions d'innovation sous le label LEMON qui est un laboratoire d'expérimentations des mobilités propre à TRANSDEV qui permet de travailler en commun avec d'autres réseaux de TRANSDEV sur des projets d'innovation en confrontant nos résultats. Avec ces actions particulières, on a approfondi nos programmes d'apprentissage avec de grosses actions envers les collèves pour apprendre aux collégiens à prendre le bus. La mobilité ce n'est pas quelque chose d'inné, cela s'apprend pour tous les publics. Cela permet de prendre de bonnes habitudes, de démystifier certaines choses. L'école du bus pour toutes les personnes en situation de handicap, cela mérite d'être souligné comme l'accompagnement avec l'espace mobilités de l'Artois, cette association qu'on a porté, qu'on a incubé et qu'on continue à financer avec Artois Mobilités pour faciliter les questions de mobilités pour les personnes qui ont différentes difficultés sociales.

Le travail se poursuit pour préparer la décarbonation du parc. Artois Mobilités commande les véhicules électriques qui seront mis en fonction en cette fin d'année. La préparation a commencé en 2023, de même pour la rénovation des boutiques, en particulier celle de Bruay-la-Buissière qui a ouvert en 2023. Je rappelle un chiffre important, ce sont 560 véhicules, qui servent pour faire fonctionner TADAO tout au long de l'année. 385 appartiennent à des partenaires sous-traitants et il y en a 175 qui appartiennent à Artois Mobilités et qui sont mis à disposition de TADAO.

La qualité est plutôt dans le respect des engagements attendus. Des progrès ont été enregistrés en termes de ponctualité, d'accessibilité et de conformité des véhicules. La tendance aux faits d'insécurité, en tout

cas la sûreté a plutôt tendance à s'améliorer. On a eu moins de faits enregistrés en 2023 que l'année précédente. C'est un bon signal. On travaille beaucoup sur la médiation, on essaye d'utiliser toutes les actions possibles pour pacifier l'ambiance dans les bus. A noter néanmoins une certaine dégradation de la fraude qui n'est pas surprenante compte tenu des modes d'exploitation et certains arbitrages que font les gens par rapport à leurs dépenses. Certains pensent encore que les transports sont chers.

On a travaillé beaucoup sur les questions de responsabilité sociétale et sociale des entreprises en matière d'environnement pour accompagner l'électrification du parc et la décarbonation, toutes les politiques environnementales sont bienvenues autour de cela. Toutes les actions en tant qu'employeur pour motiver les salariés, pour passer par l'apprentissage, à essayer d'être un employeur exemplaire et on travaille beaucoup sur tout ce qu'on peut faire pour le territoire en matière sociale. Pour finir, on est 569 salariés chez TADAO, 412 hommes et 157 femmes. On a passé beaucoup de temps à la formation, 9 000 heures. On aimerait recruter plus de femmes, c'est un sujet sur lequel on travaille avec insuffisamment de succès pour l'instant. On déplore le manque de candidats en particulier sur les postes de conducteur/conductrice.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Est-ce que vous avez des compléments d'information à solliciter auprès du directeur général de TADAO. (personne ne se manifeste). Non.

Le comité syndical :

16°) A CERTIFIÉ que le rapport annuel du délégué pour l'année 2023 a été présenté à l'assemblée délibérante d'Artois Mobilités réunie le 25 juin 2023.

2024/43/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

17- Rapport d'activité d'Artois Mobilités

M. Laurent DUPORGE : Monsieur Benoit DESCAMPS.

M. Benoit DESCAMPS (responsable du pôle communication) : Voici en résumé les trois catégories d'actions menées par Artois Mobilités.

Première thématique, les technologies et développement durable, on a participé au world forum à Arras l'année dernière. On a fait beaucoup d'études cartographiques qui sont des aides à la décision. On parlait tout à l'heure de la desserte du territoire mais c'est aussi aller chercher l'information à la base pour pouvoir la retranscrire et la transformer en solution pratique de mobilité. Travailler aussi sur la billettique, des études sur le déploiement des systèmes embarqués, notamment en station. C'est bien d'avoir un logiciel qui permet de connaître les heures de passage, encore faut-il que les informations soient affichées en temps réel sur les abris et dans les véhicules. Et enfin un gros travail de développement informatique avec des outils qui nous permettent de mettre en œuvre nos missions et atteindre nos objectifs.

Sur les modes doux et l'accessibilité, on a augmenté le nombre de places sur l'abri vélo de Libercourt que l'on a récupéré d'une exploitation de la Région. Au niveau des travaux d'aménagement, il faut savoir que la mise en accessibilité des quais nous incombe et qu'on traite au maximum en termes de priorité, on a une hiérarchisation des quais à mettre en accessibilité chaque année. On travaille à faire en sorte que ces travaux soient effectifs, et on rappelle que chaque commune est éligible à une subvention de 10 000€ maximum par quai qu'elle mettrait en accessibilité dans le cadre des travaux qu'elle réaliserait sur son périmètre communal.

Beaucoup d'études d'aménagement ont été effectuées de même que des travaux de peinture au siège d'Artois Mobilités, une expérimentation « *tio biclos* », là aussi l'usage des modes actifs qui est un des

objectifs majeurs d'Artois Mobilités. L'année prochaine, on le verra, le vélo deviendra une priorité pour nous dans l'accès des usagers aux courtes distances sur le territoire.

Troisième point, la vie du réseau. On a mené une enquête sur l'intégration tarifaire qui est le fait de pouvoir indifféremment utiliser le bus ou le train avec un abonnement dans la limite du ressort territorial qui est le nôtre. Chaque année, on rembourse à la Région l'utilisation que font les usagers TADAO des TER. La part des usagers TADAO qui utilisent le TER sur notre périmètre est majoritaire, 60%. Pour la question du fret et de la logistique, si les transports en commun sont la vitrine d'Artois Mobilités et de TADAO, il y a aussi la partie logistique derrière, donc des réunions et des groupes de travail ont été mis en place dans le cadre du plan de déplacements urbains.

On a lancé pour la première fois depuis 2006 une grande enquête mobilités à l'échelle du territoire. Cette enquête s'appelle maintenant EMC² qui peut être comparée avec les autres données des réseaux français. Les résultats vous ont été communiqués, je n'y reviens pas. Nous sommes sortis du territoire par l'intégration tarifaire. On dessert la gare de d'Ostricourt qui ne fait pas partie de notre ressort territorial mais on a œuvré là aussi pour faciliter le déplacement des usagers. Opération « à plus dans le bus » ; la navette Bollaert est un succès avec 1 200 utilisateurs à chaque match. On renouvèle le dispositif pour la saison prochaine en espérant un accompagnement plus important du Racing Club de Lens qui s'y retrouve dans cette démarche qui est à la fois environnementale et pratique. Enfin, la réalisation de l'enquête fraude déjà évoquée tout comme les bordures de GLO.

M. Laurent DUPORGE : Est-ce que vous avez des questions ? Pierre, vas-y.

M. Pierre CHÉRET : Moi, je pense qu'il faut quand même parler du Racing Club de Lens. C'est la démonstration qu'il y avait un besoin. Je pense que le fait de l'évènement que l'on vient de décider tout à l'heure, la gratuité d'accès permettra aussi que d'autres lignes qui passent par là pourront renforcer l'usage du bus pour aller au stade plutôt que d'aller dans des endroits plus difficiles d'accès. Ce n'est quand même pas rien ces navettes pour les matchs où il y a 35 000 spectateurs.

M. Laurent DUPORGE : Oui, moi je suis déjà allé à un match en Angleterre. Tout le monde va au match en transports publics. La voiture est loin. Donc c'est une idée qui est très bonne et elle rencontre un succès. Je pense même que je vais la prendre.

Mme Samia SADOUNE : Oui, nous ont été présentés deux rapports très intéressants. Je pense qu'il faut aussi souligner tout le travail qui est fait par Artois Mobilités et TADAO sur la sensibilisation près de nos populations. On l'a encore vu sur la semaine jeunesse ou le forum emploi. Sur la sensibilisation, il faut vraiment soutenir cela parce que c'est aussi ce qui va permettre à la population, les jeunes et les moins jeunes de pouvoir apprécier l'utilisation du bus.

M. Laurent DUPORGE : Parfois on a quelques mots noirs sur nos bus mais moi je constate qu'ils sont de plus en plus fréquentés, et utilisés. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus rien à faire. Il y a énormément à faire, dans la meilleure desserte, dans le renforcement de l'offre, des territoires ruraux mais on avance dans le bon sens. Merci à vous, je vous souhaite un bel après-midi.

Le comité syndical :

17°) A PRIS CONNAISSANCE du rapport annuel d'Artois Mobilités pour l'année 2023.

2024/44/CS
Adopté à l'unanimité (15 voix)